



Ville de Pecquencourt

Projet Éducatif De Territoire 2018-2021



Sommaire

Edito.....	3
Préambule	4
Introduction	5
Le PEDT, un projet	7
Le porteur du projet	7
Elaboration du projet	7
Le périmètre du projet son public.....	7
L'état des lieux du projet.....	8
La durée du projet.....	8
Les partenaires du projet	8
Le PEDT, des objectifs.....	9
Les finalités du PEDT de la Ville de Pecquencourt.	9
Les objectifs éducatifs du PEDT	10
Le PEDT et le « plan mercredi »	11
Le PEDT, des temps spécifiques aux enfants.....	13
Les temps scolaires.....	13
Les temps périscolaires.....	13
Les temps extrascolaires.....	13
Le PEDT, sa mise en œuvre.....	14
Les moyens.....	14
Les formations du personnel.....	14
Le PEDT, bilan et évaluation	15
Bilan quantitatif.....	15
Bilan qualitatif.....	15

Edito

Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite.

JEAN-MICHEL BLANQUER

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Préambule

Les articles L.511-1 et R.551-13 du Code de l'Éducation ainsi que la Circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire définissent le Projet Educatif de Territoire comme étant un outil qui va permettre de formaliser une démarche de mise en cohérence des différents temps de l'enfant avec un cadre spécifique correspondant à ces temps.

Ce projet Educatif de Territoire se doit d'être issu d'une démarche partenariale dans laquelle les différents services de l'État, mais aussi la CAF, les services du Département ainsi que l'ensemble des acteurs éducatif locaux sont associés.

Depuis la rentrée de septembre 2017, la Ville de Pecquencourt a fait le choix de revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours. Ce choix, fait en concertation entre les acteurs locaux mais aussi et surtout avec les familles et habitants de la commune a rétabli la mise en place d'actions de loisirs vis-à-vis des enfants et jeunes Pecquencourtois le mercredi, notamment.

Depuis la rentrée de septembre 2018, l'éligibilité ou non de la commune au Plan Mercredi, de par les différents dispositifs dont elle profite déjà notamment via son centre social municipal qui met en place les actions enfance-jeunesse de la commune, via le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la commune et la CAF, est analysée et discutée. L'éligibilité est donc actée début novembre 2018.

En adéquation avec le plan mercredi, le Projet Educatif de Territoire visera des activités de loisirs et de découverte en prenant en compte les envies des enfants et des jeunes, mais aussi leur rythme tout en proposant des activités de qualité. Le tissu associatif local, ainsi que le patrimoine local seront également des supports d'activités, de découverte en adéquation avec les projets d'animation qui seront mis en place.

L'écriture du PEDT intervient en fin d'écriture du nouveau projet social du centre social municipal Françoise Dolto, structure rattachée au CCAS de Pecquencourt, qui se charge de la mise en place notamment des actions de loisirs, périscolaires et extrascolaire, en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Ce projet, étant projeté sur plusieurs années ne sera pas figé et sera alimenté régulièrement avec les évolutions nécessaires remontées par l'ensemble des acteurs qui tournent autour de ce projet éducatif.

Le document présenté ici est un document partiel, base du futur travail qui sera mis en œuvre au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Introduction

Située au cœur du Bassin Minier, la Ville de Pecquencourt avec ses 5942 habitants (2015), une superficie de 9.6 km² et une densité moyenne de 619 habitants par km² se situe comme étant la troisième ville de la communauté de commune du cœur d'Ostrevent en terme de nombre d'habitant.

La commune de Pecquencourt est limitrophe avec les communes de Lalaing, Marchiennes, Vred, Rieulay, Bruille-lez-Marchiennes, Masny, Ecaillon et Montigny en Ostrevent.

La ville de Pecquencourt se situe dans le Nord, à 50km au sud de Lille, entre Douai et Valenciennes, au bord du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et près de l'Abbaye d'Anchin.

Pecquencourt, ville construite sur les terres de l'Abbaye d'Anchin et d'origine agricole, voit, pendant l'entre-deux guerres, apparaître des mines d'extraction de charbon. A ce moment, le territoire et le contexte, socio-économique changent ; Des habitations sont construites près des fosses et forment les cités minières de Barrois, Lemay et cité Sainte Marie, qui accueillent une population ouvrière et souvent étrangère (Polonaise, Italienne, Marocaine et Algérienne).

La période de l'Entre Deux Guerres est sans conteste celle de la métamorphose du bourg rural en ville minière. Alors que le village, riche d'une trentaine d'exploitations agricoles, ne change quasiment pas, viennent se greffer à lui des cités minières et leur population ouvrière étrangère.

Au Sud, les cités Lemay et Sainte Marie, s'achèvent et constituent avec le groupe scolaire des Houillères, les commerces qui se sont ouverts le long des rues du Bois de Bruille, le quartier du « Nouveau Monde ».

A l'ouest, au pied de la fosse Barrois,... naît une cité qui va se développer indépendamment du village et, contrairement aux autres, former une entité urbaine.

En effet, la cité Barrois constitue un îlot de vie éloigné du centre duquel elle est séparée par le « no man's land » agricole du calvaire, isolement que la voie ferrée des mines et son cavalier (remblai surélevé) ne feront qu'accentuer. Ainsi, à la question : « Habitez-vous Pecquencourt ? » Posée par les instituteurs, les enfants de cette cité fréquentant les écoles du centre répondront longtemps : « Non j'suis d'Barrois ! »

En 1936, les étrangers pour la plupart de nationalité polonaise, sont plus nombreux que les autochtones et forment 56 % de la population de notre ville. On peut facilement imaginer la multitude de problèmes qu'aura à résoudre une municipalité aux services administratifs insuffisants : barrières de la langue renouvellement des cartes d'identités, recensement annuel des étrangers, demandes de naturalisation... sans compter les réactions d'une population autochtone dont les habitudes de vie sont bouleversées.

Avec la naissance des puits Lemay et Barrois plus de 700 maisons nouvelles seront érigées de 1921 à 1936 et la population sera multipliée par trois.

La ville de Pecquencourt a été fortement marquée par l'exploitation minière. D'ailleurs, les cités Lemay et Sainte Marie font récemment parties du Patrimoine Mondial de l'Organisation des Nation Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) valorisant ainsi leur passé minier.

Ces dernières années, la ville de Pecquencourt a vu augmenter le nombre de ces cités d'Habitations à Loyer Modéré (HLM). Celles-ci sont plus ou moins proches des entités déjà présentes, ce qui divise en 3 quartiers autour du centre-ville.

- Un quartier réunissant les cités des Pâtures, des Fourches et Barrois.
- Un quartier réunissant les cités Lemay et Sainte Marie
- Un quartier réunissant la cité du Croquet, du Nouveau Monde et Nouvelle Cité

Durant ces dernières années, la commune a développé une offre importante en matière d'équipements et d'activités sociales, éducatives, et culturelles qui continuent de sortir de terre, notamment avec l'implantation récente de l'office de tourisme de la communauté de commune en plein cœur du quartier Lemay de Pecquencourt, mais aussi, avec la construction d'une médiathèque qui prévoit une ouverture courant 1^{er} semestre 2019.

Afin de permettre la mise en cohérence de l'ensemble des actions, d'harmoniser les pratiques de chacun et d'articuler au mieux les activités éducatives du territoire en direction des enfants selon les différents temps les concernant, la Ville de Pecquencourt a souhaité s'inscrire dans la mise en œuvre d'un Projet Educatif de Territoire.

Le PEDT, un projet

Le porteur du projet

Structure porteuse du projet : CCAS de Pecquencourt,

Elu référent : Monsieur Rémy VANANDREWELT,

Fonction de l'élus référent : 1^{er} Adjoint au Maire de Pecquencourt , délégué à la Jeunesse

Adresse administrative : Place du Général de Gaulle 59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.86.14.33

Adresse électronique : mairie@pecquencourt.fr

Périmètre du territoire concerné : Commune de Pecquencourt

Elaboration du projet

Coordinateur de la collectivité désigné par le Maire : Monsieur Abdelrani FELOUKI,

Fonction : Directeur du centre social Municipal Françoise Dolto

Adresse administrative : 4 rue Estienne d'Orves - 59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.86.14.33

Adresse électronique : ranifelouki@gmail.com

Le périmètre du projet son public

Pecquencourt est une ville d'environ 6000 habitants répartie en quartier dont 2 prioritaires Politique de la Ville (Barrois-Pâtures et Lemay-Sainte Marie)

Nombre d'enfants potentiellement concernées (chiffres année scolaire 2017/2018) :

- 310 en école Maternelle
- 470 en école Primaire
- 521 collégiens
- 540 lycéens (lycée privé)

Liste des établissements scolaires concernés :

- École maternelle Suzanne Lanoy
- Groupe scolaire Charles Perrault (maternelle & primaire) – Avenue Barrois – 59146 Pecquencourt
- Groupe scolaire Langevin Wallon (maternelle & primaire) – Rue Jean Moulin/Rue Cyrille Vallée – 59146 Pecquencourt
- Groupe scolaire Lemay-Bellegambe (Primaire) – Ecole Lemay, Rue de Chambéry ; Ecole Bellegambe, Rue de Beaulieu – 59146 Pecquencourt
- Collège Maurice Schumann – Rue Gustave Colliez – 59146 Pecquencourt
- Institut d'Anchin (Lycée Privé) – Route de Rieulay – 59146 Pecquencourt

L'état des lieux du projet

Activités périscolaires et extrascolaires existantes (en dehors de celles organisées le mercredi) :	<p><i>La ville de Pecquencourt met en place tous les jours de l'année des « garderies périscolaires » pour les enfants scolarisés au sein des écoles de Pecquencourt. Ces garderies sont mises en place avant la classe à partir de 7h00 et après la classe jusque 19h00 dans trois des 5 écoles de la commune. Un service de transport municipal vient compléter le dispositif afin d'acheminer les enfants des écoles non couvertes par une garderie vers une autre comportant une garderie.</i></p> <p><i>De plus, la ville de Pecquencourt met en place des accueils de loisirs durant chaque période de vacances scolaires, avec toujours la possibilité de garderie avant l'ALSH à partir de 7h00 et après l'ALSH jusque 19h00.</i></p>
Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Plan Mercredi	<p><i>La mise en place du Plan mercredi se fait via le Centre Social Municipal Françoise Dolto. Ceci est un réel atout car c'est cette même structure qui met en place l'ensemble des accueils de loisirs de la commune mais aussi et surtout l'ensemble des actions enfance-jeunesse de la ville. La structure est donc reconnue par la population, mais aussi par les partenaires notamment associatifs ce qui est un réel avantage dans la mise en place d'actions communes avec le tissu associatif local.</i></p> <p><i>Le centre social comporte également une équipe d'animation qualifiée et, également reconnue par la population.</i></p>
Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans la mise en œuvre du Plan mercredi	<p><i>Les locaux utilisés seront :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Les locaux de la maison de la petite enfance pour les enfants de moins de 6 ans : Bâtiment municipal entièrement adapté aux enfants de moins de 6 ans aussi bien au niveau aménagement que mobilier.</i>- <i>Les locaux de l'école Lemay pour les enfants de plus de 6 ans : Ecole de référence en ce qui concerne les accueils de loisirs. En effet, l'ensemble des accueils de loisirs des + de 6 ans (sauf le LALP) ont lieu au sein de cette école qui est, à la fois reconnue comme une école mais aussi comme le lieu des accueils de loisirs par la population.</i> <p><i>Un service de navette (gratuit) est mis en place pour que les enfants des autres quartiers de la ville puissent accéder aux infrastructures de la ville.</i></p>

La durée du projet

Le présent PEDT est élaboré pour une durée de 3 années scolaires, révisable annuellement par avenant.

Chaque année, ce PEDT pourra être amendé en fonction des différents bilans, mais aussi afin qu'il soit évolutif en lien avec les réalités de terrain.

Les partenaires du projet

- Partenaires institutionnels : Commune, CAF, Éducation nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Associatifs : Associations sportives, culturelles et de loisirs de la commune
- Autres : Conseil citoyen de la Ville, Conseil municipal des enfants, organisme de formation à l'animation (CEMEA)

Le PEDT, des objectifs

A l'annonce de la réforme des rythmes scolaire, en décembre 2013, une réflexion est menée quant à la mise en place de cette réforme sur la Ville de Pecquencourt.

En 2014 la réforme des rythmes scolaire donnait naissance aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ainsi qu'au Projet Educatif Local

En 2017, après 3 ans de mise en place, nous avons demandé aux familles et équipes leurs souhaits pour la rentrée 2017. La majorité s'est exprimée pour un retour semaine de 4 jours à compter de septembre 2017.

Parallèlement, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse étaient nombreuses sur la commune et permettait une capacité d'accueil des enfants 50 semaines sur 52 par ans du lundi au vendredi de 7h00 jusque 19h00 sans compter les actions mises en place pour les jeunes le samedi.

Les finalités du PEDT de la Ville de Pecquencourt.

Le Projet Educatif De Territoire de Pecquencourt s'imprègne des valeurs telles que le respect : Le respect de soi, d'autrui, du matériel et des locaux mais aussi la notion de solidarité et de partage : l'entraide. Chaque personne contribue à la richesse du groupe : la participation de chacun et la coopération de tous. Il faut favoriser l'écoute pour pouvoir répondre aux attentes et aux besoins du public. Mettre en avant le « vivre ensemble » afin d'établir des liens mais aussi pour faciliter la vie en collectivité afin de créer un climat de tolérance et de convivialité.

Le but est d'exploiter le potentiel du public afin de leur faire prendre conscience des capacités qu'ils peuvent développer. C'est grâce à la mise en place d'activités qui favorisent l'épanouissement, la confiance en soi, l'acquisition de l'autonomie, la participation et la responsabilisation que nous atteindrons ce but. C'est une manière d'inclure des valeurs comme celles qui permettent aux participants de vivre ensemble, sans jugement physique ou moral en acceptant toutes les différences : culturelles et sociales (la tolérance).

Les valeurs éducatives apparaissent donc comme étant le socle de tout projet. Qu'il s'agisse d'un projet global par référence au projet social de la structure, ou de ce projet qui impacte uniquement la jeune génération, ces valeurs sont des références non négligeables. Chaque projet a donc pour ambition mais également pour origine la transmission des valeurs de l'éducation populaire.

Les objectifs éducatifs du PEDT

L'objectif éducatif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT doit permettre d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec celui-ci.

Il formalise l'engagement des différents partenaires pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation des différentes interventions sur l'ensemble du temps de vie des enfants dans un souci de cohérence et de qualité.

L'action éducative conduite par ce PEDT devra favoriser pour chaque enfant :

Le développement des capacités à vivre avec les autres :

Vivre en collectivité, c'est apprendre à l'enfant le respect mutuel envers les autres et les adultes. On doit respecter les différences de chacun au quotidien. Les activités en petits groupes favorisent les échanges et donc l'acceptation de l'autre.

Les activités de groupe sont le meilleur moyen pour découvrir et s'approprier les valeurs de chacun :

- Sensibiliser les jeunes aux règles de vie en communauté (tâches quotidiennes, la politesse, le comportement...)
- Intégrer la notion de respect : respect des locaux (aider les animateurs à ranger, nettoyer, jeter les papiers à la poubelle, ne pas détériorer), respect des autres (qualités des échanges, formules de politesse, écouter les consignes), organisation de jeux collectifs qui développent l'aspect relationnel, l'esprit d'équipe, respect de soi, respect de l'environnement naturel dans lequel ils se trouvent.
- Amener les enfants à gérer leurs relations de la façon la plus autonome et harmonieuse possible.
- Leur permettre de développer des relations privilégiées avec les personnes de leurs choix
- Encourager la vie de groupe, en acceptant les règles communes, et en permettant à tous (adultes et enfants) d'agir dessus pour les faire évoluer.
- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.

La construction de la citoyenneté :

Les différentes actions mise en place en lien avec le PEDT seront aussi un moyen permettant aux enfants d'expérimenter les conséquences liées à leurs actes :

- Favoriser la prise d'initiatives, le choix, le sens critique.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Instaurer un climat de solidarité entre les plus jeunes et les moins jeunes
- Favoriser le dialogue pour amener les enfants à analyser leurs actes.
- Instaurer des temps de concertations réguliers.
- Sensibiliser les jeunes à une hygiène de vie.
- Confier des tâches aux enfants à tour de rôle (distribution, ramassage, débarrasser l'activité).

✚ Les apprentissages de savoirs, de savoirs faire et de savoirs être :

Aux côtés des parents responsables de l'éducation des enfants et en complément des missions de l'école, l'action éducative de la ville devra favoriser le développement de la personnalité de chaque enfant par des apprentissages de savoirs, de savoirs faire et de savoirs être, le développement de ses capacités à vivre avec les autres et la construction de sa citoyenneté. Les actions proposées dans ce projet devront être accessibles au plus grand nombre. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet devront être respectueuses de l'environnement et s'appuyer autant que possible sur les partenaires locaux.

✚ Faciliter l'accès aux diverses activités culturelles et sportives dans un souci d'égalité :

La municipalité souhaite que ce projet contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les adultes qui encadrent les enfants devront mettre en œuvre et faire appliquer ces valeurs. L'action éducative conduite dans le cadre de ce projet favorise pour chaque enfant le développement de son autonomie, de ses qualités intellectuelles et physiques de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie.

Le PEDT et le « plan mercredi »

Conformément à la charte du « plan mercredi », le PEDT de la Ville de Pecquencourt va :

- Veiller à la complémentarité et à la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.
Dans ce cadre, la mise en place des activités péri et extrascolaire doit prendre en compte les différents temps de l'enfant (actions scolaires, soutien, service de garderie périscolaire...). De plus, une cohérence devra avoir lieu entre les projets pédagogiques et les projets d'écoles de la commune.
- Proposer des actions accessibles à tous les habitants de la Ville
L'accueil de tous, au sein des actions est une mesure phare du PEDT. En effet, les enfants en situation de handicap notamment se doivent de pouvoir avoir accès aux mêmes services de loisirs que les enfants dits « valides ». Lorsque l'on parle d'accueil, on ne parle pas seulement d'accueil physique des habitants, on met en lien l'accueil et la communication. Ces deux thèmes sont des axes prioritaires transversaux au projet social 2019-2022 du centre social municipal de Pecquencourt. Dès lors, une communication optimale vis-à-vis des familles et, plus largement, des habitants sera mise en place afin que chaque Pecquencourtois puisse avoir accès aux informations pratiques dans le but d'accéder aux différentes actions. Permettre l'accessibilité à tous les habitants induit également un développement de la mixité social mais aussi une tarification des actions adaptées aux ressources des familles.
- Mettre en valeur les richesses locales
Un travail de collaboration avec les associations locales (sportives, culturelles, sociales,...) sera mis en place dans le cadre de la mise en place des actions. Une inclusion des parents dans la construction des projets (projets d'animations, projets pédagogiques, projet social...) est un axe déjà bien entamé au sein du secteur enfance jeunesse du centre social municipal Françoise Dolto. De plus, un partenariat va être mis en place avec les structures culturelles comme la médiathèque municipale qui va ouvrir ses portes début 2019, mais aussi l'office de tourisme de la communauté de commune du Cœur d'Ostrevent, basée à Pecquencourt.

➤ Développer des activités éducatives de qualité

Les activités mises en place ne seront pas à unique vocation de loisirs. Les activités mises en place répondront tout d'abord à une envie et une demande des enfants mais aussi des familles. Il s'agira, pour les équipes d'animation, de ne pas proposer de « catalogues d'activités » basiques mais bien des activités ludo-éducatives de qualité et qui vont se tenir sur la durée sous forme de « mini-stages thématiques ». La participation des enfants aux activités se fera sous forme d'inscription de l'enfant aux activités et stage sous un format « à la carte ». Chaque enfant pourra, faire le choix de s'inscrire dans un stage après présentation de ce dernier par les équipes d'animation. Les loisirs, comme support d'activité devra bien évidemment permettre de travailler des thématiques éducatives diversifiées (culture, stages d'activités manuelles et artistiques, environnement et développement durable, sport, pratiques numériques, citoyenneté...)

Le PEDT, des temps spécifiques aux enfants

Les temps scolaires

Lundis - Mardis - Jeudis - Vendredis
En période scolaire

7h00 - 8h30

8h30-12h00

12h00-13h30

13h30-16h30

16h30-19h00

Accueil périscolaire
(garderie)

Temps scolaire
(apprentissage)

Restauration
scolaire

Temps scolaire
(apprentissage)

Accueil périscolaire
(garderie)

NB : Les accueils périscolaires (garderies), ne sont pas des actions agrémentées Jeunesse et Sport.

Les temps périscolaires

Mercredis
En période scolaire

7h00 - 8h30

8h30-12h00

12h00-13h30

13h30-17h00

17h00-19h00

Accueil périscolaire
(garderie)

ALSH

Repas

ALSH

Accueil périscolaire
(garderie)

NB : Les accueils périscolaires (garderies), ne sont pas des actions agrémentées Jeunesse et Sport.

Les temps extrascolaires

Du lundi au vendredi en période de vacances

7h00 - 8h30

8h30-12h00

12h00-13h30

13h30-17h00

17h00-19h00

Accueil périscolaire
(garderie)

ALSH

Repas

ALSH

Accueil périscolaire
(garderie)

NB : Les accueils périscolaires (garderies), ne sont pas des actions agrémentées Jeunesse et Sport.

Le PEDT, sa mise en œuvre

Les moyens

	Garderies	ALSH périscolaires	ALSH extrascolaires
Locaux	<p><u>Langevin Wallon :</u> - Un grand préau couvert - La cours de l'école</p> <p><u>Lemay :</u> - Une salle réservée à la garderie - Un préau couvert - La cours de l'école</p> <p><u>Suzanne Lanoy :</u> - Une salle de jeux</p> <p>- 2 véhicules de transports collectifs 9 places pour les navettes</p>	<p><u>Maternelle :</u> - La maison de la petite enfance</p> <p><u>Primaire :</u> - Ecole Lemay : 1 salle de classe, 1 salle de garderie, 1 préau couvert, la cour de l'école - Salle des sports G.Brassens</p>	<p><u>Maternelle :</u> - La maison de la petite enfance - L'école Suzanne Lanoy (selon effectifs d'enfants)</p> <p><u>Primaire :</u> - Ecole Lemay : 3 à 4 salles de classe, 1 salle de garderie, 1 préau couvert, la cour de l'école - Salle des sports G.Brassens</p>
Extérieurs	<p><u>Langevin Wallon :</u> - Un city stade - Un parc de jeux</p> <p><u>Lemay :</u> - Un parc de jeux</p>	<p>- Un city stade - Un parc de jeux</p>	<p>- Un city stade - Un parc de jeux - Parc public à proximité</p>
Moyens humains	<p>7 animateurs 2 chauffeurs</p>	<p>1 directeur maternel 1 directeur primaire 6 animateurs</p>	<p>1 Directeur maternelle 1 Directeur primaire 1 directeur adjoint (selon effectifs) Jusqu'à 30 animateurs (selon effectifs)</p>
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Coordinateur enfance jeunesse - 1 secrétaire d'accueil - 1 secrétaire comptable 		

Les formations du personnel

En lien avec le projet social du centre social F. Dolto, mais aussi avec le projet municipal et la volonté politique, la formation du personnel encadrant les enfants est un axe de travail des structures enfance jeunesse de la ville.

Aussi, la volonté et les objectifs fixés en termes de formation sont les suivants :

- Formations PSC1 pour l'ensemble des animateurs,
- Des formations du CNFPT en guise de spécialisation sur des thématiques bien précises,
- L'accès (ou la finalisation) aux formations de l'animation volontaire BAFA et/ou BAFD,
- Un éventuel accompagnement vers une VAE BEATEP ou BPJEPS.

Le PEDT, bilan et évaluation

Comme tout projet, le PEDT se doit d'être évalué afin, entre autre, d'examiner les effets produits par les activités mais aussi la cohérence des actions mises en place ainsi que leur adéquation avec les besoins exprimés des enfants et des familles.

Cette évaluation sera réalisée grâce aux indicateurs listés ci-dessous :

Bilan quantitatif

- Bilan financier (budget)
- Nombre d'enfants différents qui ont participé aux actions
- Nombre d'heures enfants sur l'année
- Nombre de jours de fréquentation
- Nombre d'actions mises en places (stages, actions ponctuelles, initiations...)
- Nombre de réunions techniques mises en place (préparation, réunion d'équipe...)
- Nombre de réunion partenariale et comités de pilotages mis en place
- Nombre d'actions de formation.

Bilan qualitatif

- Les objectifs ont-ils été atteints ? (évaluation de l'efficience du projet)
- Les objectifs et les besoins des enfants sont-ils en adéquations ? (évaluation de la pertinence du projet)
- Les actions sont-elles cohérentes avec les besoins des enfants mais aussi les principes et axes de travail du centre social ? (évaluation de la cohérence du projet)
- Les parents, familles, équipes d'animations, élus sont-ils satisfaits du projet ?
- Les moyens déployés sont-ils en adéquation avec le projet ?

Au sein du bilan qualitatif il sera également intéressant de pouvoir analyser les indicateurs suivants :

- Evaluation stratégique et organisationnelle :
 - Des moyens et vecteurs de communication à destination des familles et des partenaires,
 - Des moyens d'éducation,
 - Des moyens matériels et logistiques,
 - Des moyens humains.
- Evaluation des pratiques par rapport :
 - A la participation des enfants mais aussi des familles aux actions,
 - A la qualité des activités,
 - A la forme des activités proposées,
 - A la cohérence des interventions des partenaires locaux